

Le projet Épargne de précaution

Le complément aux livrets bancaires dans un contrat d'assurance-vie



Qu'est ce que l'épargne de précaution ?

L'épargne de précaution constitue une épargne qui a vocation à n'être utilisée qu'en cas d'imprévu significatif. C'est une épargne qui peut travailler, mais qui doit rester disponible. Pour faire travailler cette épargne, Banquelis propose, au sein d'un contrat d'assurance-vie, une allocation composée de supports à faible volatilité et les fonds sont disponibles en 72h* sur un compte courant.



Plus de performance

Il s'agit d'un portefeuille investi sur un panier diversifié d'obligations à faible volatilité qui vise un rendement supérieur à l'inflation et aux livrets d'épargne. Il est disponible au sein du contrat d'assurance-vie Banquelis Patrimoine assuré par Generali.

Performance annuelle moyenne depuis 2016, nette de frais avant fiscalité et prélèvements sociaux.

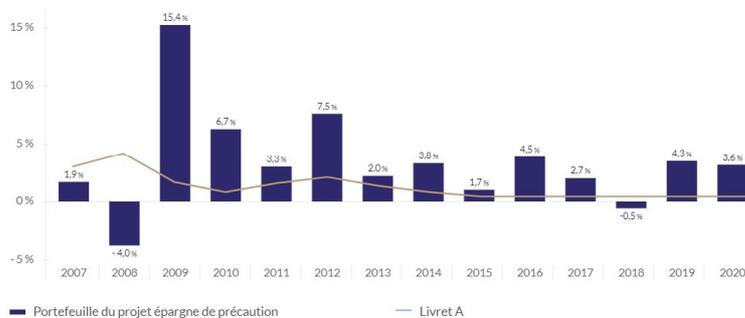
2,8%

Versus performance du Livret A : 0,5 %

Bénéficiez d'un niveau de sécurité élevé

En associant fonds euros premium à capital garanti et ETF obligataires à faible volatilité, nous avons conçu un projet qui résiste potentiellement aux fluctuations du marché, avec un objectif de performance supérieure à celle des livrets d'épargne.

En associant fonds euros premium à capital garanti et ETF obligataires à faible volatilité, nous avons conçu un projet qui résiste potentiellement aux fluctuations du marché, avec un objectif de performance supérieure à celle des livrets d'épargne.



Une performance annuelle globalement supérieure au Livret A depuis 2009.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, la performance du portefeuille peut être négative. Investir comporte un risque de perte en capital.

Source : Banquelis. Performance annuelle, nette de frais, avant fiscalité. La performance de 2020 est calculée au 31/12/2020.

Votre épargne reste disponible

Votre épargne est placée sur un contrat d'assurance-vie assuré, européen.
L'épargne placée peut être retirée et sera versée en 72 heures* sur votre compte courant.

La méthode Banquelis combinée au savoir-faire de BlackRock

Banquelis vous offre un portefeuille d'investissement investi dans un panier diversifié d'obligations sur la base des indications d'allocation proposées par BlackRock. Voir le portefeuille.

BlackRock

Le projet en détail

	PROJET ÉPARGNE DE PRÉCAUTION	LIVRET A
Enveloppe d'investissement	Assurance-vie Banquelis Patrimoine	Livret d'épargne réglementé
Versement minimum	1000 € à l'ouverture du contrat ou 50 € en versement libre	10 €
Disponibilité	En 72h*	Immédiate
Sécurité	Elevée	Maximum
Plafond	Sans limite	22 950 €
Rachats/Retraits minimums	500 €	10 €
Frais	1,16 % de frais annuels Pas de frais cachés	Aucun frais
Fiscalité & Prélèvements sociaux	Avant 8 ans, 30 % sur les plus-values	Aucune
Performance 2020	3,6 % (nette de frais, avant fiscalité)**	0,5 %

i L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

* Chaque rachat sur votre contrat doit être au minimum de 500 €
- Votre argent est disponible en 72h si, à l'issue du rachat, il reste plus de 1 000 € + 12 % de vos encours sur votre contrat (avant retrait, tous projets confondus)
- Votre argent est disponible en 72h + le délai d'envoi de votre demande par La Poste si, à l'issue de votre rachat, il reste moins que 1 000 € + 12 % du montant de votre contrat. Dans ce cas vous devez procéder à un rachat total de votre contrat qui entraînera sa fermeture.
** Source : Banquelis. Performance annuelle, net de frais, avant fiscalité. La performance de 2020 est calculée au 31/12/2020. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, la performance du portefeuille peut être négative. Investir comporte un risque de perte en capital.
***Source : Banquelis. Performance calculée du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2020. La fiscalité applicable est celle de l'assurance-vie nette de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la Note d'Information valant Conditions générales.
Nos agréments: membre ANACOFI-CIF : E008433, en tant que Conseiller en Investissements Financiers (CIF) - l'ANACOFI-CIF est une association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) www.amf-france.org
Immatriculation ORIAS : 16002555, en tant que Courtier en Assurance (COA) - activité régulée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) www.acpr.banque-france.fr
Le portefeuille sous-jacent au projet "épargne de précaution" est piloté et proposé par Banquelis. Il utilise une indication d'allocation fournie par BlackRock.
BlackRock ne fournit directement aucun service ou produit au client Banquelis. L'indication d'allocation qu'il fournit à Banquelis ne considère pas l'adéquation entre l'allocation fournie et les besoins spécifiques (situation personnelle, appétence au risque) des investisseurs. L'allocation de BlackRock ne constitue ni un conseil en investissement ni une offre d'achat ou de vente d'aucun support.

Banquelis

OFFRE

Investissement par objectifs
Nos supports d'investissement
Investissement vert
Nos avantages
Les frais
Transférer mon assurance-vie

FONCTIONNEMENT

Comment ça marche ?

CONTACT

21 RUE DU SIMPLON - 75018 PARIS
Rendez-vous téléphonique
Du Lundi au Vendredi de 9h à 19h